

NOTE D'INFORMATION RELATIVE AU SITE INDUSTRIEL DE SAINTE HELENE

Le site industriel de Sainte-Hélène est exploité par la société SNPE Matériaux Energétiques de Saint Médard en Jalles.

Il occupe une superficie d'environ 160 ha et comprend 52 bâtiments essentiellement dédié au stockage de produits comburants.

Quelles sont les Activités et Risques d'accidents sur le site ?

Les activités du site de Sainte Hélène sont :

- *le stockage de comburants*
- *l'homogénéisation de lots de comburants par mélangeage.*

Pourquoi le site est-il classé Seveso II seuil haut ?

Les quantités de comburants manipulés ou stockés sur le site dépassent les seuils imposant ce classement.

Les conséquences de ce classement sont l'application de prescriptions techniques spécifiques imposées par un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter et la mise en place d'un **Système de Gestion de la Sécurité (SGS)** inspectés régulièrement par l'administration (DRIRE).

Quelles sont les principales mesures de sécurité mises en application sur le site ?

Dés la **conception** de nos installations :

- nous implantons nos bâtiments et limitons les quantités de produit pour empêcher la transmission d'un accident aux autres bâtiments et à l'extérieur de la clôture du site ;
- nous prévoyons les protections en dur nécessaires contre les conséquences d'une explosion.

Dans notre **fonctionnement** quotidien :

- l'application des consignes de sécurité et des instructions de travail nous permettent de maîtriser les procédés et les produits pour limiter les probabilités d'accidents éventuels.

Si malgré le respect de ces exigences, un accident grave survenait sur le site, l'application des règles d'intervention, de circulation et d'accès aux installations permet de limiter :

- la possibilité d'engendrer des effets importants pour le personnel du site,
- les effets sur les gens et les infrastructures extérieures au site.

Les conséquences d'un accident éventuel sur l'extérieur du site

Le seul accident majeur ayant des conséquences sur l'extérieur du site est l'explosion de produits énergétiques contenus dans un bâtiment.

La principale conséquence est la création d'une onde de choc (ou surpression) susceptible d'avoir des effets sur les personnes ou sur les structures.

En fonction de la composition du produit concerné et de sa quantité, les zones de danger ont été déterminées et seules quelques zones de 50 mbar et 20 mbar débordent du site côté Route départementale 215 (voir la carte des zones de danger dans le PPI).

Ces zones correspondent aux effets suivants :

- *Pour les effets sur les structures :*
 - 20 mbar : destructions de vitres
 - 50 mbar : dégâts légers sur les structures (tuiles, menuiseries...)
- *Pour les effets sur l'homme :*
 - 20 mbar : risque de blessures indirectes dues aux bris de vitre
 - 50 mbar : risque de blessure significative.

Des zones de 140mbar débordent du site côté zones boisées non habitées, donc sans conséquence pour les riverains.